



SNBT – Maison de la mer quai Guitard - Mèze

S N B T

Sabi Navigar e Bolegar lo baTèu



Avant la course

[La météo](#)

[Avis et Instructions de course](#)

Exemple : <https://snbt.fr/wp-content/uploads/2025/09/IC-challenge-thau-2025-2026.pdf>

[Les parcours](#)

Avant le départ

[Sécurité, pavillon « Y »](#)

Le comité peut selon, les conditions météo, ou toutes autres circonstances envoyer le pavillon Y avec un signal sonore Cela signifie :

« **Portez un équipement individuel de flottabilité** »

[Le vent](#)

[Le parcours](#)

Les procédures

[La procédure standard « P »](#)

<i>Minutes avant le signal de départ</i>	<i>Signal visuel</i>	<i>Signal sonore</i>	<i>Signification</i>
5*	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
4	Pavillon P, I, Z, Z et I ou noir	Un	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

* ou tel que spécifié dans les instructions de course

[Signaux sonores](#)

« L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération » signifie que l'absence de signal sonore ne peut faire l'objet d'une demande de réparation si les signaux visuels sont respectés.

LE PAVILLON ORANGE

5 minutes avant la procédure proprement dite.

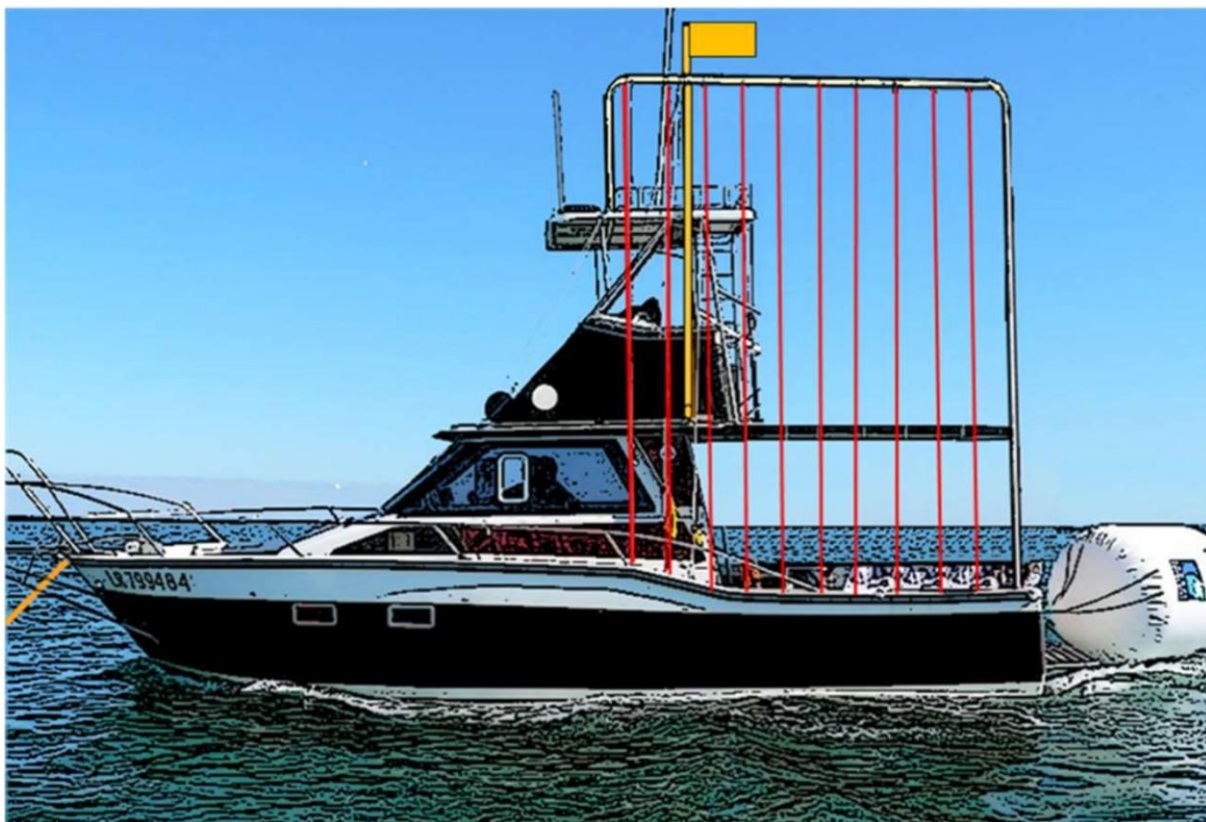
Le pavillon orange a une double signification : il permet d'identifier la ligne de départ et il permet de prévenir les concurrents qu'une course ou une séquence de course va commencer.

Identification de la ligne de départ

La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord ou un bateau viseur arborant un pavillon orange.

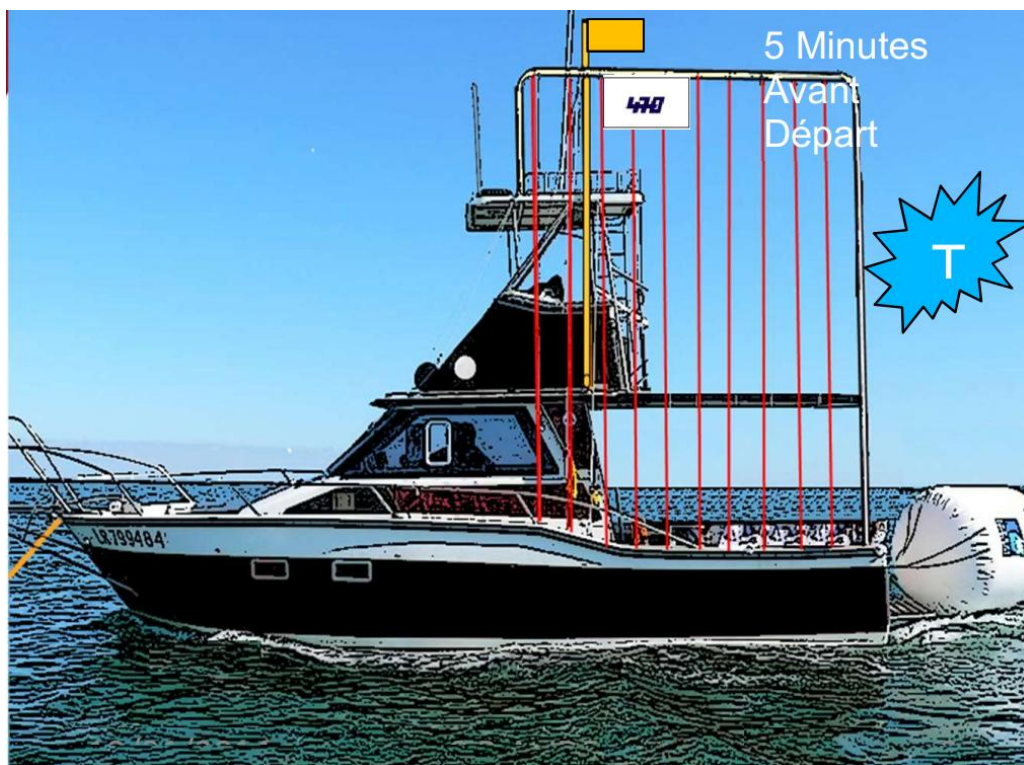
L'envoi du pavillon orange sur le ou les mâts de visée permet aux concurrents de situer la ligne de départ.

- Il définit le ou les mâts de visée.
- Il peut être envoyé lorsque la ligne de départ est en place, et 5 minutes au moins avant le signal d'avertissement.



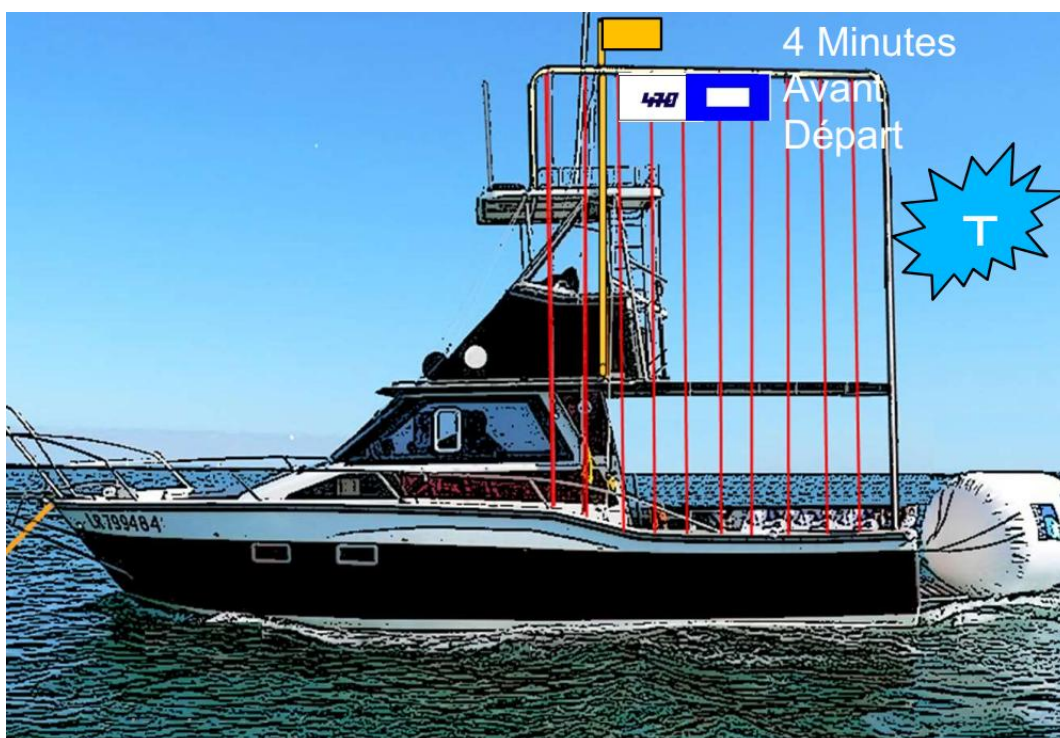
Envoi du SIGNAL D'AVERTISSEMENT - Départ dans 5 Minutes

L'envoi du signal d'avertissement sert à avertir les concurrents de la classe concernée que le départ de leur classe aura lieu dans 5 minutes. L'envoi du pavillon est fait avec 1 signal sonore.



Envoi du signal préparatoire - Départ dans 4 minutes

L'envoi du signal préparatoire avec un signal sonore avertit les concurrents, dont le signal d'avertissement a été envoyé une minute avant celui-ci : qu'ils sont « en course » (les RCV s'appliquent !!!) et que le départ est prévu dans 4 minutes

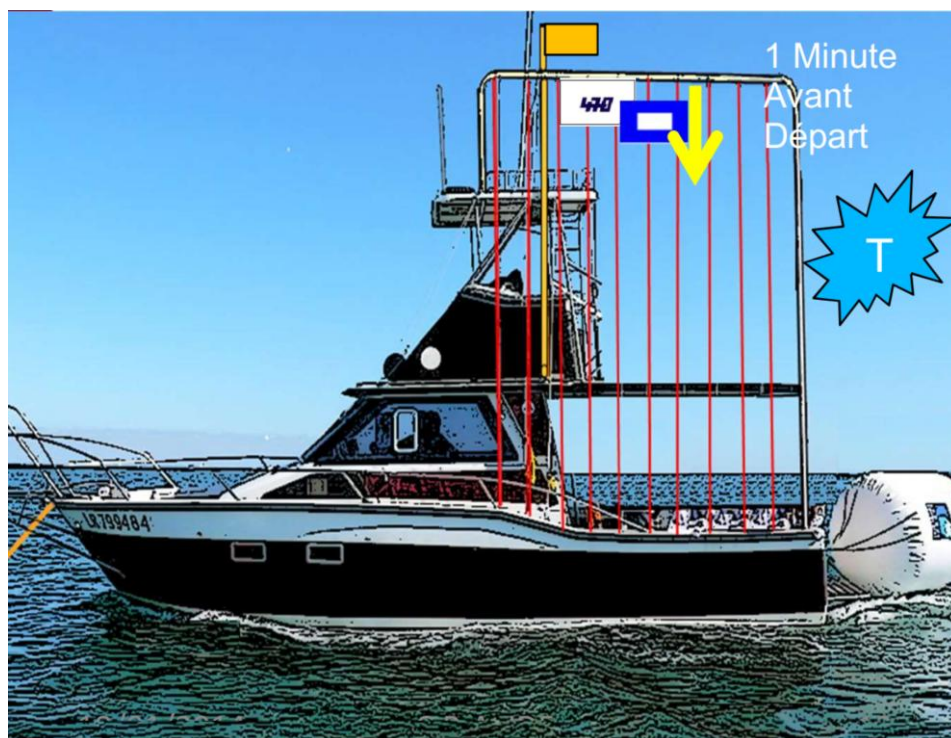


Des variantes au pavillon P sont possibles I, Z, U, Noir). Elles seront décrites plus loin.

Amené du Signal préparatoire - Départ dans 1 minute

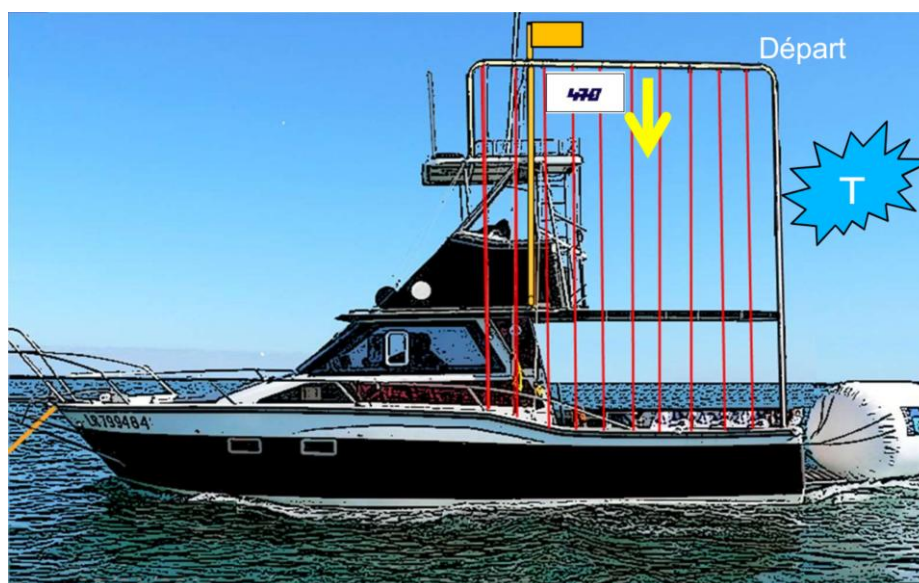
L'amenée du signal préparatoire (P, Z, I, U ou Noir) avec un signal sonore long indique

aux concurrents : qu'ils sont dans la minute avant le départ, que les pénalités de départ (RCV 30) s'appliquent si le pavillon I (RCV30.1) ou Z (RCV 30.2) ou Noir (RCV30.4) ou U (RCV 30.3) a été utilisé comme signal préparatoire.



Amené du Signal d'Avertissement - Départ

L'amené du signal d'avertissement avec 1 signal sonore indique aux concurrents que le départ est donné.



Définition de Prendre le départ

Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours.

Attention c'est la coque qui compte pour prendre le départ.

RAPPEL INDIVIDUEL

RCV 29.1 Rappel individuel

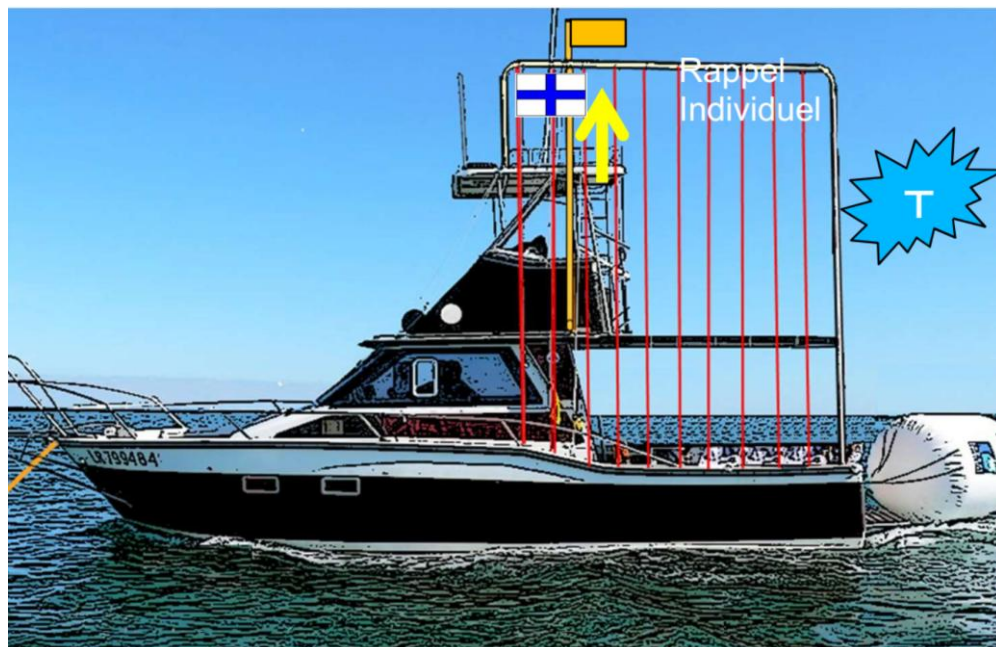


Quand, au signal de départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coque se trouve du côté parcours de la ligne de départ ou qu'il doit satisfaire à la règle 30.1,

Le comité de course doit rapidement envoyer le pavillon X avec un signal sonore. Le pavillon X doit rester envoyé jusqu'à ce que ces bateaux soient revenus entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ ou de l'un de ses prolongements et aient satisfait à la règle 30.1 quand elle s'applique, mais pas plus de quatre minutes après le signal de départ, ou une minute avant tout signal de départ ultérieur si cela est plus tôt. Si la règle 30.3 s'applique, cette règle ne s'applique pas.

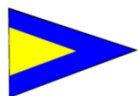
Le pavillon « X » reste envoyé jusqu'au retour du côté pré-départ du ou des bateaux concernés, ou au maximum selon le délai fixé par les IC (8 minutes pour le challenge).

Les bateaux qui n'ont pas respecté les règles 29.1 ou 30.1 seront classés sans instruction : « OCS » (On Course Side = du côté parcours).



Rappel général

RCV 29.2 Rappel général



Quand, au signal de départ, le comité de course est dans l'incapacité d'identifier les bateaux qui sont du côté parcours de la ligne de départ ou ceux auxquels s'applique la règle 30, ou quand il y a eu une erreur dans la procédure de départ, le comité de course peut signaler un rappel général (envoi du Premier Substitut avec deux signaux sonores). Le signal d'avertissement pour un nouveau départ pour la classe rappelée doit être fait une minute après l'affalé du Premier Substitut (un signal sonore), et les départs pour toute autre classe à suivre doivent succéder au nouveau départ.

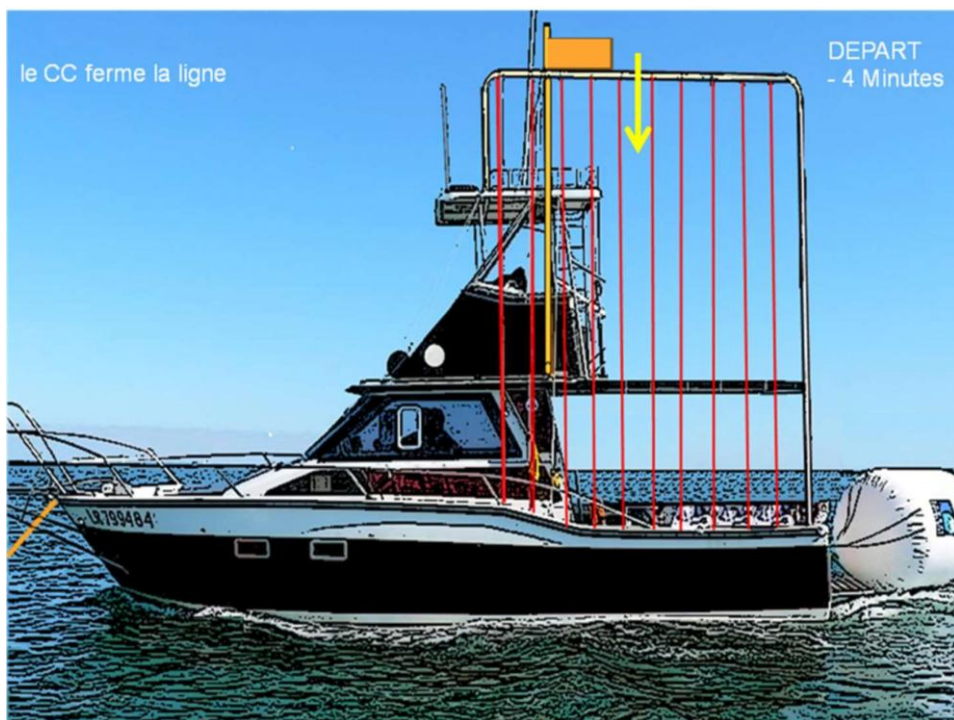
Lorsque le comité de course est dans l'incapacité d'identifier les bateaux en infractions où qu'il y a eu une erreur dans la procédure, le comité peut envoyer le premier substitut accompagné de deux signaux sonores.

Une nouvelle procédure doit être faite 1 minute après l'amenée du Premier Substitut (1 signal sonore).

Fermeture de la ligne

La ligne de départ est **fermée** après le temps précisé par article 12.4 des IC Type.

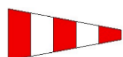
Dans le cas du challenge : 8 minutes après le signal de départ : affalé du pavillon orange.



Article 12.4 : Un bateau qui ne prend pas le départ avant la fermeture de la ligne sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

Si un rappel individuel a été signalé, la RCV 29.1 demande d'affaler le pavillon X au plus tard à la fermeture de la ligne si tous les bateaux identifiés en infraction ne sont pas revenus.

AVANT LE SIGNAL DE DEPART : RETARDER LA PROCEDURE



« Les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées »

L'aperçu sera amené 1 minute avant l'envoi du signal d'avertissement avec un signal sonore.

Variante « I »



Plus connu sous l'expression du « retour par les extrémités », c'est une pénalité au sens des RCV.

RCV 30.1 Règle du pavillon I :

Si le pavillon I a été envoyé et qu'une partie quelconque de la coque d'un bateau se trouve du côté parcouru de la ligne de départ ou de l'un de ses prolongements au cours de la dernière minute précédant son signal de départ, le bateau doit alors revenir depuis le côté parcouru en coupant un prolongement de la ligne jusqu'au côté pré-départ de la ligne avant de prendre le départ.

Variante « Z »



RCV 30.2 Règle du pavillon Z

Si le pavillon Z a été envoyé, aucune partie de la coque d'un bateau ne doit se trouver dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque au cours de la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit recevoir, sans instruction, une pénalité en points de 20 %, calculée comme prévu dans la règle 44.3(c). Il doit être pénalisé même si le départ de la course est redonné ou si la course est recourue, mais pas si elle est retardée ou annulée avant le signal de départ. S'il est identifié de la même façon lors d'une tentative ultérieure de départ de la même course, il doit recevoir une pénalité supplémentaire en points de 20 %.

Variante « U »



RCV 30.3 Règle du pavillon U.

Si le pavillon U a été envoyé, aucune partie de la coque d'un bateau ne doit se trouver dans le triangle formé par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est redonné ou si elle est recourue.

Variante « Noir »



RCV 30.4 Règle du pavillon noir

Si un pavillon noir a été envoyé, aucune partie de la coque d'un bateau ne doit se trouver dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque au cours de la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, même si le départ de la course est redonné ou si la course est recourue, mais pas si elle est retardée ou annulée avant le signal de départ. Si un rappel général est signalé ou si la course est annulée après le signal de départ, le comité de course doit afficher son numéro de voile avant le prochain signal d'avertissement de cette course, et si le départ de la course est redonné ou si la course est recourue, il ne doit pas y participer. S'il y participe, sa disqualification ne doit pas être retirée lors du calcul de son score dans la série.

Lien utile : <https://arbitrage.ffvoile.fr/https://arbitrage.ffvoile.fr/>